

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

Dix-septième session de l'Assemblée des États Parties Séance plénière sur les victimes

Réalisations et défis relatifs à la participation et à la représentation légale des victimes vingt ans après l'adoption du Statut de Rome

Note conceptuelle des co-points focaux¹ du Groupe thématique I² du Groupe d'étude sur la gouvernance

Date : 11 décembre 2018

Heure : 10 h à 12h

En ce vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, il est important de parler des victimes et du rôle crucial qu'elles jouent dans le processus de justice pénale internationale.

L'inclusion de la participation des victimes dans le Statut de Rome a été une innovation essentielle dans le domaine de la justice internationale, puisque pour la première fois, les victimes pouvaient prendre part aux audiences de la CPI et être considérées comme des participants à part entière.

Ce droit à la participation, bien que non absolu, permet de jeter un pont entre les victimes, les collectivités éprouvées et la procédure de la CPI en contribuant à assurer que non seulement la justice soit faite, mais aussi qu'elle soit considérée comme étant faite par les personnes touchées par les crimes poursuivis par la Cour. Alors que certaines victimes participeront à la procédure en personne, la plupart y participeront par le truchement de représentants légaux.

Le Statut de Rome précise le rôle clé des victimes, mais les détails et la mise en pratique sont déterminés par les règles, les règlements et la jurisprudence. Parmi les questions fondamentales : à quelles étapes les victimes peuvent-elles participer ; quelles victimes peuvent participer ; comment cette participation se traduit-elle dans la pratique ; et comment la représentation légale fonctionne-t-elle ? À part les questions légales, des questions très concrètes et pratiques doivent aussi être résolues pour assurer le bon fonctionnement du régime de la CPI en matière de participation des victimes.

La séance plénière sur la participation des victimes et leur représentation légale rassemblera les parties prenantes de la Cour, des professionnels du droit et des représentants de la société civile, qui débattront des progrès réalisés depuis 1998, des difficultés qui persistent ou qui sont apparues depuis, et des façons de les surmonter.

Les points focaux encouragent tous les participants à participer activement à la **séance plénière interactive** qui suivra le débat du panel, afin de susciter un large échange de vues sur cette importante question. Les participants sont encouragés à poser une question ou à réagir brièvement aux points abordés par les panélistes et/ou à faire des recommandations sur les moyens d'intensifier les activités de la Cour visant à renforcer la position des victimes. Une liste d'intervenants sera dressée avant la session de l'Assemblée. Les intervenants sont priés de limiter leur intervention à deux minutes.

Un résumé informel du débat sera rédigé.

¹ M^{me} Erica Lucero (Argentine) et M. Philip Dixon (Royaume-Uni).

² Rehausser l'efficacité de la procédure pénale.

L'information contextuelle et le profil des panélistes seront publiés sur le site Web de l'Assemblée : https://asp.icc-cpi.int/fr_menus/asp/sessions/documentation/17th-session/Pages/ASP-17-Panel-Discussions.aspx

Format (2 heures au total)

Panel interactif composé de six panélistes

Séance interactive pendant laquelle les participants pourront poser des questions ou faire de brèves déclarations sur leurs efforts dans ce domaine

Programme

| |
|--|
| Remarques liminaires des animateurs |
| <i>M^{me} Erica Lucero (Argentine) et M. Philip Dixon (Royaume-Uni)</i> |
| Panel : Réalisations et défis relativement à la participation et à la représentation légale des victimes vingt ans après l'adoption du Statut de Rome |
| <i>M. Hirad Abtahi</i> <i>Chef, Unité des questions juridiques et de l'exécution des décisions, Présidence</i> <i>Chef de Cabinet ad intérim, Présidence</i> |
| <i>M. Fabricio Guariglia</i> <i>Directeur, Division des poursuites, Bureau du Procureur</i> |
| <i>M. Philipp Ambach</i> <i>Chef, Section de la participation des victimes et des réparations, Greffe</i> |
| <i>M^{me} Paolina Massidda</i> <i>Conseil principal, Bureau du conseil public pour les victimes</i> |
| <i>M. Francisco Cox</i> <i>Représentant légal des victimes, dans l'affaire devant la CPI contre Dominic Ongwen</i> |
| <i>M^{me} Christine Alai</i> <i>Conseiller technique à la Commission internationale des juristes – Chapitre du Kenya,</i> <i>Programme sur la Justice internationale</i> |
| Séance interactive – micro ouvert pour les États Parties et autres parties prenantes |
| Remarques de conclusion des animateurs |

* * *